

Guyancourt, le 10 mai 2017

## **Syngenta commercialise Nexy®, première solution de biocontrôle contre les maladies de conservation de la banane**

Nexy est composé de la levure *Candida oleophila* souche O. (8,1%) et lutte efficacement contre la pourriture des couronnes sur banane. Deux-tiers des maladies de conservation qui affectent les bananes de Guadeloupe et Martinique exportées vers l'Europe sont liés à ce pathogène. Pour la filière banane l'impact économique de ces maladies peut être considérable.

« Nous offrons aux planteurs une solution technique 'naturelle' de biocontrôle, qui atteint un niveau de performances sur fruits verts du même ordre que celui des fongicides conventionnels pour peu que les mesures prophylactiques habituellement préconisées soient respectées ; de plus le consommateur trouvera au travers de NEXY une solution sans risque résidu sur fruits, » explique Jean-Charles Desforges, Responsable développement national cultures tropicales, Syngenta France.

Issue de la recherche d'Agrauxine/Lesaffre Plant Care, cette homologation est le résultat de six années d'expérimentations en Guadeloupe et Martinique, dont 4 essais réalisés par le CTCS Guadeloupe (organisme agréé Bonnes Pratiques d'Expérimentation). Elle sera développée et commercialisée par Syngenta à partir de mai 2017 en Martinique et Guadeloupe.

La levure *Candida oleophila* souche O. a été découverte et isolée initialement sur pomme. En colonisant les zones de blessures, elle entre en compétition avec les pathogènes pour les nutriments et l'espace.

**Syngenta** est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com) et [www.goodgrowthplan.com](http://www.goodgrowthplan.com). Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse [www.twitter.com/Syngenta](http://www.twitter.com/Syngenta)

**Agrauxine** est la business unit de Lesaffre dédiée à la protection des plantes. Forts de l'expertise reconnue du groupe Lesaffre en fermentation, nous développons et fabriquons des produits issus de micro-organismes (levures, bactéries, champignons) pour la défense des cultures (le biocontrôle) et la stimulation des plantes (la biostimulation).

Notre vocation est de contribuer à la production d'une alimentation saine pour les hommes et à l'instauration d'une agriculture durable et performante.

[www.agrauxine.com](http://www.agrauxine.com)

### **Mentions légales**

NEXY® - AMM N° 2080108 - Composition : 81.4 g/kg *Candida oleophila* souche O - Danger - H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P261 Éviter de respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient *Candida oleophila*. Peut entraîner une réaction de sensibilisation. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. © Marque enregistrée, BIONEXT sprl, Chaussée de Courcelles 101, 6041 Gosselies, Belgique. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)



---

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

#### Mentions société

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.  
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832  
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

#### *Avertissement concernant les déclarations prospectives :*

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.

#### Contactés médias:

SYNGENTA

Jean-Charles Desforges

06 07 65 74 05

[jean-charles.desforges@syngenta.com](mailto:jean-charles.desforges@syngenta.com)

AGRAUXINE

Amélie THERIEZ

06 86 23 15 29

[atheriez@agrauxine.fr](mailto:atheriez@agrauxine.fr)